

## (12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 49786 A1**
- (51) Cl. internationale : **A42B 3/22; A61F 9/045; A42B 3/22; A61F 9/04**
- (43) Date de publication : **30.11.2021**

---

(21) N° Dépôt : **49786**

(22) Date de Dépôt : **13.05.2020**

(71) Demandeur(s) : **KILI LAHCEN, 91 LOT DES SAPEURS POMPIERS MASSIRA 1 TEMARA (MA)**

(72) Inventeur(s) : **KILI LAHCEN**

(74) Mandataire : **SMANI MOHAMED**

---

(54) Titre : **Visière de protection à lunettes**

(57) Abrégé : La présente invention consiste en une visière de protection des yeux et des lunettes contre la poussière et les postillons. Elle est destinée à tous les porteurs de lunettes. Elle est composé d'une visière en polyéthylène téréphtalate coupée sur la base de dimensions couvrant le visage entier ou en partie .

plastique rigide de 1 cm de largeur et une longueur de 4 cm . On le plie alors au niveau du milieu pour le retourner vers l'extérieur. Ce dernier servira de support vertical (fig3-11)de toute la visière

#### ABREGÉ

La présente invention consiste en une visière de protection des yeux et des lunettes contre la poussière et les postillons. Elle est destinée à tous les porteurs de lunettes. Elle est composée d'une visière en polyéthylène téréphtalate coupée sur la base de dimensions couvrant le visage entier ou en partie. Sur les 2 bords latéraux et à 5 cm environ de haut vers le bas de la visière, on fixe horizontalement les 2 supports de la visière qui sont obtenues à partir d'un plastique souple d'une dimension de 4 cm sur 2 cm plié. Pour pouvoir utiliser cette visière ; on a aussi besoin d'un support de branche. Ce support est obtenu en coupant du plastique souple avec une dimension de 4 cm sur 2 cm. On le plie et on le coud ou en le colle on joignant les 2 bords en longueur . Puis on fixe sur toute la longueur du support de visière une languette . La languette est un plastique rigide de 6 cm de long et 1 cm de largeur, ce qui fera déborder ce plastique de 2 cm . Au niveau de 4,2 cm environ, on plie vers l'intérieur ce même plastique comme pour pouvoir le faire entrer dans le support . ET au niveau même de l'extérieur du pli , on fixe une tirette de 2 cm de longueur et 1 cm de largeur . A l'extrémité du support de branche et parallèlement à la tirette, on fixe sur la largeur intérieure un autre plastique rigide de 1 cm de largeur et une longueur de 2 cm . On le plie alors pour le retourner vers l'extérieur. Ce dernier servira de support vertical de toute la réalisation . Quand à l'utilisation. Une fois réalisée la visière, on la fait entrer dans la branche de monture en faisant entrer un support de la visière à travers la pointe de la branche à lunettes . Par la pointe de l'autre branche de lunette, on fait entrer le support de branche ; tirette et languette vers l'extérieur. On tient la languette et on la place dans l'orifice du deuxième support de la visière. On retourne le pli déjà pré-plié vers l'intérieur du support de branche et on place le support vertical entre le support de visière et la visière .

Au moment de l'utilisation et une fois réalisée la visière(fig2-4) , on la fait entrer dans la branche de monture(fig1-1) en faisant entrer un support de la visière(fig2-7)(fig2-8) à travers la pointe de la branche à lunettes(fig1-2) . Par la pointe de l'autre branche de lunette(fig1-2), on fait entrer le support de branche(fig3-6) ; tirette(fig3-5) et languette(fig3-10) vers l'extérieur. On tient la languette(fig3-10) et on la place dans l'orifice du deuxième support de la visière(fig2-7)(fig2-8). On retourne le pli déjà pré-plié vers l'intérieur du support de branche et on place le support vertical(fig3-11) entre le support de visière(fig2-7)(fig2-8) et la visière(fig2-4) .

#### REVENDEICATIONS

## DESCRIPTION

Titre de L'invention : Visière de protection à lunettes

La présente invention consiste en une visière de protection (fig 2-4) de tout ou partie du visage contre la poussière et les postillons. Elle est destinée à tous les porteurs de lunettes. L'originalité de cette visière est due au fait qu'elle se maintient sur les branches de la monture(fig1-1) et sans aucun contact avec la peau.

Dans un contexte normal, cette visière constituerait une protection contre tout ce qui peut causer dommage à la monture ou aux yeux en particulier mais aussi à tout le visage.

Dans le contexte de pandémie actuelle liée au covid 19 généré par le coronavirus, la visière à lunettes(fig2-4) offre aux porteurs de lunettes le moyen efficace de se protéger des postillons car elle constitue une barrière plus rapprochée par rapport aux visières 3D et sans encombrement avec des serre têtes autour de la tête. Elle offre aussi le moyen de l'enlever facilement à tout moment sans contact avec la face extérieure qui est exposée au risque de contamination. Dans un mode de réalisation dont les dimensions indicatives sont de 24 cm de largeur contre 30 cm de longueur, la visière(fig2-4) couvre tout le visage et dans l'autre , elle couvre uniquement du front jusqu'au nez . Dans ce dernier mode, les dimensions sont estimés à 12 cm de largeur sur 30 cm de longueur et permet à l'utilisateur de changer le masque couvrant la bouche ou de manger tout en gardant la visière. Dans le premier, l'utilisateur devra enlever la visière(fig2-4) sans toucher la face extérieure en tirant la tirette (fig3-5)du support fixée sur la branche de la monture.

Le dispositif d'une visière à lunettes (fig2-4)se compose :

- d'une visière(fig2-4) équipée d'un support latéral droit(Fig2-7) et d'un support latéral gauche (fig2-8)
- Un support pour la branche de monture (fig3-6)

Le matériau de base pour la fabrication d'une visière (fig2-4)est le polyéthylène téréphtalate qui offre une vision confortable. Ce matériau doit être coupé selon les dimensions précitées et les bordures doivent être arrondies pour éviter tout risque lié aux extrémités tranchantes. Puis, sur les 2 bords latéraux (fig 2-9) et à 5 cm environ de haut vers le bas de la visière(fig2-4), on fixe horizontalement les supports de la visière(fig 2-7) (fig2-8). Ces supports (fig 2-7) (fig2-8) sont obtenus en coupant un plastique souple avec une dimension idéalement de 4cm sur 2cm. On plie alors le plastique sur deux et sur sa longueur. On le fixe par son dessus sur la visière(fig2-4) soit par soudage ou couture ou collage de manière à ce qu'il colle bien et en même temps qu'on préserve un espace entre la visière (fig2-4)et son support(fig2-7)(fig2-8). Cette espace servira au moment de l'utilisation.

Le support de la branche de monture(fig3-6) est aussi réalisé avec un plastique souple. Il est obtenu en coupant du plastique souple avec une dimension de 4 cm sur 2 cm. On le plie et on le coud ou en le colle on joignant les 2 bords en longueur . Puis on fixe sur toute la longueur du support de branche une languette(fig3-10) . La languette (fig3-10)est un plastique rigide de 6 cm de long et 1 cm de largeur, ce qui fera déborder ce plastique de 2 cm . Au niveau de 4,2 cm environ, on plie vers l'intérieur ce même plastique comme pour pouvoir le faire entrer dans l'orifice du support de la branche(fig3-6) . ET au niveau même de l'extérieur du pli , on fixe une tirette(fig3-5) de 2 cm de longueur et 1 cm de largeur . A l'extrémité du support de branche , on fixe sur la largeur un autre

1- La présente invention consiste en une visière de protection de tout le visage ou partie du visage fixée sur les lunettes

2 - dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la visière à lunettes se compose :

- d'une visière équipée d'un support latéral droit et d'un support latéral gauche
- Un support pour la branche de monture

3- Dispositif selon la revendication 2 réalisé à partir d'une visière en polyéthylène téréphtalate . Ce matériau doit être coupé selon les dimensions précitées et les bordures doivent être arrondies pour éviter tout risque lié aux extrémités tranchantes. Puis, sur les 2 bords latéraux (fig 2-9) et à 5 cm environ de haut vers le bas de la visière(fig2-4), on fixe horizontalement les supports de la visière(fig 2-7) (fig2-8). Ces supports (fig 2-7) (fig2-8) sont obtenus en coupant un plastique souple avec une dimension idéalement de 4cm sur 2cm. On plie alors le plastique sur deux et sur sa longueur. On le fixe par son dessus sur la visière(fig2-4) soit par soudage ou couture ou collage de manière à ce qu'il colle bien et en même temps qu'on préserve un espace entre la visière (fig2-4)et son support(fig2-7)(fig2-8). Cette espace servira au moment de l'utilisation.

4-Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que Le support de la branche de monture(fig3-6) est aussi réalisé avec un plastique souple. Il est obtenu en coupant du plastique souple avec une dimension de 4 cm sur 2 cm. On le plie et on le coud ou en le colle on joignant les 2 bords en longueur . Puis on fixe sur toute la longueur du support de branche une languette(fig3-10) . La languette (fig3-10)est un plastique rigide de 6 cm de long et 1 cm de largeur, ce qui fera déborder ce plastique de 2 cm . Au niveau de 4 ,2 cm environ, on plie vers l'intérieur ce même plastique comme pour pouvoir le faire entrer dans l'orifice du support de la branche(fig3-6) . ET au niveau même de l'extérieur du pli , on fixe une tirette(fig3-5) de 2 cm de longueur et 1 cm de largeur . A l'extrémité du support de branche , on fixe sur la largeur un autre plastique rigide de 1 cm de largeur et une longueur de 4 cm . On le plie alors au niveau du milieu pour le retourner vers l'extérieur. Ce dernier servira de support vertical (fig3-11)de toute la visière

5-Dispositif caractérisé en ce que au moment de l'utilisation et une fois réalisée la visière(fig2-4) , on la fait entrer dans la branche de monture(fig1-1) en faisant entrer un support de la visière(fig2-7)(fig2-8) à travers la pointe de la branche à lunettes(fig1-2) . Par la pointe de l'autre branche de lunette(fig1-2), on fait entrer le support de branche(fig3-6) ; tirette(fig3-5) et languette(fig3-10) vers l'extérieur. On tient la languette(fig3-10) et on la place dans l'orifice du deuxième support de la visière(fig2-7)(fig2-8). On retourne le pli déjà pré-plié vers l'intérieur du support de branche et on place le support vertical(fig3-11) entre le support de visière(fig2-7)(fig2-8) et la visière(fig2-4) .

MA

3 49786A1

FIG 1

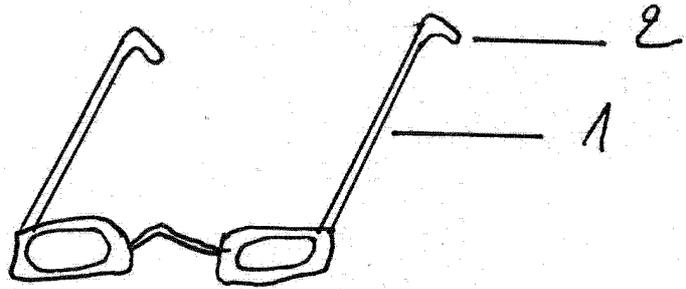


FIG 2

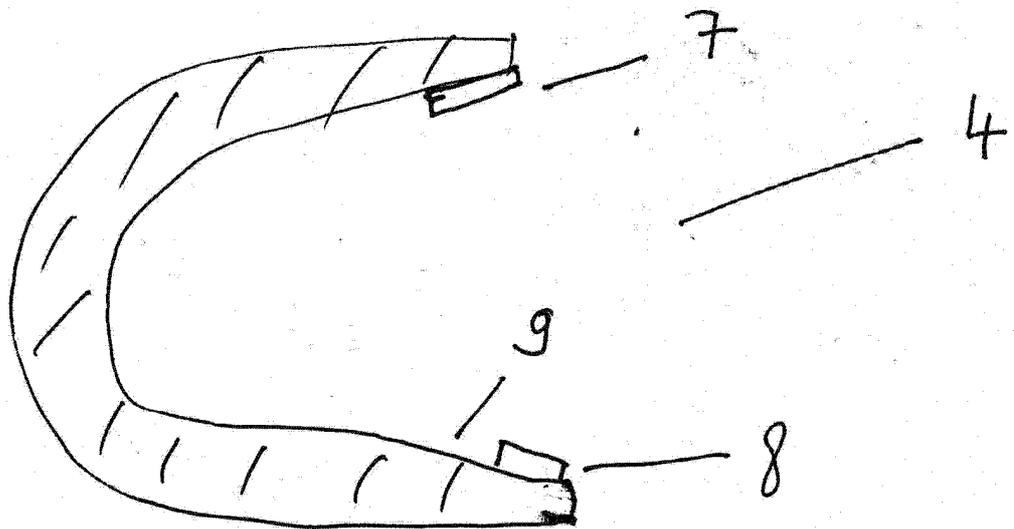
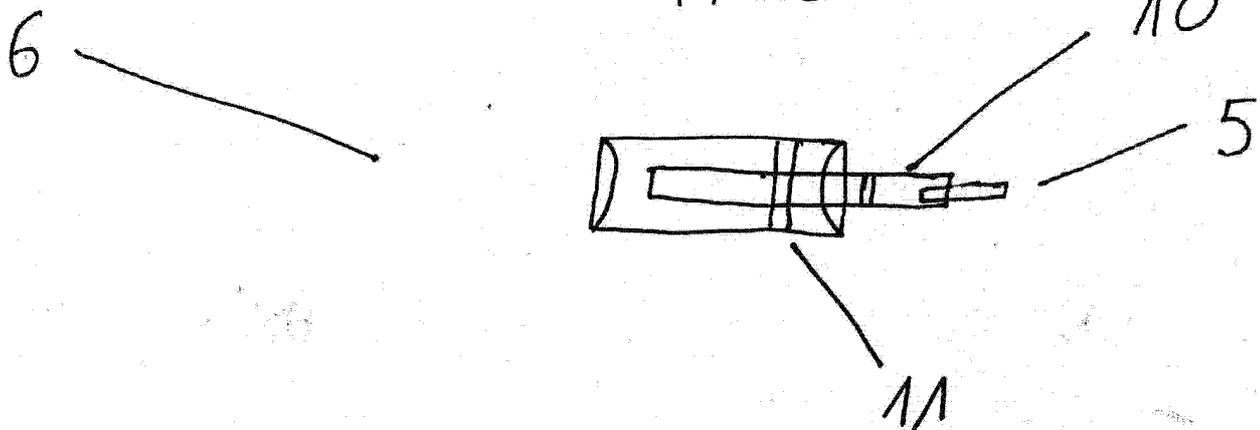


FIG 3



**RAPPORT DE RECHERCHE  
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**  
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la  
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée  
par la loi 23-13)

<b>Renseignements relatifs à la demande</b>	
N° de la demande : 49786	Date de dépôt : 13/05/2020
Déposant : KILI LAHCEN	
Intitulé de l'invention : Visière de protection à lunettes	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents brevets cités dans le rapport de recherche sont téléchargeables à partir du site <a href="http://worldwide.espacenet.com">http://worldwide.espacenet.com</a> , et les documents non brevets sont joints au présent document, s'il y en a lieu.	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport <input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité <input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté <input type="checkbox"/> Cadre 5 : Défaut d'unité d'invention <input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications exclues de la brevetabilité <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle	
Examineur: BRINI Abdelaziz	Date d'établissement du rapport : 12/06/2020
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	



**Partie 1 : Considérations générales****Cadre 1 : base du présent rapport**

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description  
1 Page
- Revendications  
5
- Planches de dessin  
1 Page

**Partie 2 : Rapport de recherche**

Classement de l'objet de la demande :

CIB : A61F9/04, A42B3/22

CPC : A61F9/045, A42B3/22

Plateformes et bases de données électroniques de recherche :

EPOQUENET, WPI, ORBIT

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	US5471679A ; PAOLUCCIO JOHN A [US] ; 05-12-1995  Figures 1, 3, 8, 9, 10 Revendications 1-19	1-5
X	US4924526(A) ; MPA MECC PLASTICA AGORDINA [IT] ; 15-05-1990 Document en entier	1-5
X	US4944039(A) ; DIETRICH URSULA [US] ; 31-07-1990 Document en entier	1-5
A	CN104489968 (A) ; WANG MINGZHENG [CN] ; 08-04-2015 Document en entier	1-5

**\*Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément  
-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier  
-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent  
-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs  
-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

**Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité****Cadre 4 : Remarques de forme et de clarté***- Remarques de forme*

La catégorie et la portée de la revendication 1 n'est pas clair. Si une protection pour le dispositif de protection concernant une visière à lunettes en tant que tel était recherchée, cette revendication aurait dû être rédigée comme revendication de dispositif comprenant les éléments constituant la visière à lunettes. Et de ce fait, elle peut être rédigée sous la forme de « dispositif ... caractérisé en ce qu'il comprend... » et ainsi contenir l'ensemble des éléments techniques qui constituent le dispositif.

*- Remarques de clarté*

1. Les revendications 3 à 5 contiennent des références aux dessins (figure 1, 2, 3). Conformément à l'article 10 du décret d'application de la loi n° 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, les revendications ne doivent pas comporter de telles références, à moins qu'un tel renvoi ne soit nécessaire à l'intelligence de la revendication ou qu'il ne contribue à la clarté ou à la concision de celle-ci.
2. Les revendications 3 à 5 ne sont pas bien définies en termes de caractéristiques techniques. Ces revendications décrivent un mode de réalisation des éléments dudit dispositif.
3. Les figures (1, 2, 3) et la description (page 1) ne permettent pas à l'homme du métier de bien comprendre la conception dudit dispositif concernant une visière de protection à lunettes. A la page 1 de la description, la présente demande décrit un mode de réalisation des éléments dudit dispositif.
4. La fonction de la caractéristique technique « support de la branche de monture (figure 3-6) » dans ledit dispositif (visière de protection à lunettes) n'est pas bien définie dans la présente demande.

**Cadre 7 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle**

Nouveauté	Revendications aucune	Oui
	Revendications 1-5	Non
Activité inventive	Revendications aucune	Oui
	Revendications 1-5	Non
Application Industrielle	Revendications 1-5	Oui
	Revendications aucune	Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : US5471679A  
 D2 : US4924526(A)  
 D3 : CN104489968 (A)

### **1. Nouveauté & Activité inventive**

Le document D1 décrit un dispositif pour protéger le visage d'un utilisateur, y compris les yeux, le nez, les oreilles ou la bouche, qui comprend: une visière transparente de protection faciale, un support de cadre de temple sans verre avec deux doubles clips réutilisables qui sont glissés sur les cadres de temple et fixés aux extrémités de ladite visière transparente en plastique. Les deux clips doubles réutilisables sont ensuite soigneusement glissés en position sur les cadres des branches des cadres de support sans verre. Une fois que la visière est ajustée pour s'adapter à son visage, les doubles clips réutilisables sont verrouillés par des vis de réglage sur les cadres des branches où ils peuvent rester en place. Ce dispositif assure ainsi une protection pratique du masque facial (voir figures 1, 3, 8, 9, 10 ; revendications 1-19).

Egalement les documents D2 et D3 décrivent respectivement des visières de protection faciale fixées sur des lunettes pour protéger l'utilisateur contre les postillons ou autres.

D'après les remarques citées dans le cadre 4 de clarté ci-dessus, ainsi que les figures (1-3) et la description (page 1), le dispositif tel que décrit dans la présente demande peut être considéré comme étant un dispositif de protection fixée sur des lunettes comprenant une visière transparente et des lunettes.

Par conséquent, l'objet des revendications 1-5 n'est pas nouveau ni inventif conformément aux articles 26 et 28 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.

### **2. Application industrielle**

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.